



États généraux des Femmes à La Réunion

Intervention de Mme Michèle André,
Présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat

Délégation
aux
droits des femmes
et à
l'égalité des chances
entre les hommes
et les femmes

La Présidente

Permettez-moi tout d'abord de remercier Mme Anne-Marie Payet, ma collègue sénatrice et membre active de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat, de m'avoir invitée à prononcer quelques mots d'introduction à vos travaux.

Je suis heureuse aujourd'hui de pouvoir m'associer, en qualité de Présidente de cette délégation, à ces premiers États généraux des Femmes à La Réunion : les questions dont vous allez débattre, concernant tant les femmes en situation précaire, que les femmes dans l'économie, ou que l'image de la femme dans les médias, se situent pleinement dans le champ des préoccupations de la délégation aux droits des femmes du Sénat.



Je souhaite féliciter particulièrement les représentants et les acteurs des associations intervenant sur l'île pour la défense et la promotion des femmes, qui ont pris l'initiative d'organiser ces États généraux et qui sont présents aujourd'hui.

Nous serons très attentifs aux conclusions de vos travaux ainsi qu'aux réalisations concrètes que le comité de suivi mettra en œuvre à l'issue du rapport de synthèse.

La délégation aux droits des femmes, qui s'intéresse à la problématique du droit des femmes sur l'ensemble du territoire français, est toujours restée attentive à la situation des femmes dans les départements et territoires d'outre-mer, en particulier grâce à Mme Payet.

Lors d'un précédent déplacement dans votre département en octobre 2007, déjà à l'invitation de Mme Anne-Marie Payet, la précédente présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat, Mme Gisèle Gautier, avait pu aller à la rencontre des représentants de diverses associations de défense des droits des femmes.



Ce fut l'occasion de rappeler le travail remarquable mené par les acteurs de terrain et d'observer les réalisations concrètes d'accompagnement social et humain des femmes, dans toutes les activités de leur vie.

A titre personnel, j'ai pu me rendre compte du caractère précurseur de certaines de ces réalisations : l'initiative prise par le Préfet de La Réunion le mois dernier, consistant à rendre accessible, notamment aux victimes, la cartographie en ligne des acteurs et le tableau de bord de suivi des violences faites aux femmes au sein du couple, en témoigne.

Cette politique de soutien constitue un levier pour permettre aux femmes de La Réunion de se défendre face aux violences dont il ne faut pas se lasser de rappeler le caractère inacceptable.

Pleinement investie à vos côtés, je souhaite saluer tout particulièrement l'engagement et le courage de Mme Anne-Marie Payet, qui mène, tant en sa qualité de membre de la commission des affaires sociales et de membre de la délégation aux droits des femmes du Sénat



qu'aux cotés des associations féministes sur le terrain, un travail de fond en faveur de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et contre toutes les violences faites aux femmes.

Chacun d'entre nous se souvient de la détermination avec laquelle Mme Payet a défendu pendant plus de neuf mois, dans l'hémicycle du Sénat, un amendement au projet de loi sur les droits des personnes handicapées, visant à informer les femmes enceintes du danger de l'alcool, bravant avec succès la colère des viticulteurs et les appréhensions du ministre.

Je ne saurais trop souligner l'importance de son action dans les instances nationales pour une lutte efficace contre certains fléaux qui touchent particulièrement l'Ile, je pense notamment au syndrome de l'alcoolisation fœtale et au problème des violences conjugales, mais aussi à la promotion des droits des femmes réunionnaises, dans le secteur économique, par exemple.

Consciente des menaces particulières qui pèsent sur les droits des femmes à La Réunion, c'est néanmoins avec



confiance que je vous apporte, au nom de tous les membres de la Délégation que je préside, mon soutien et l'engagement que nous suivrons le résultat de vos travaux : comment, à cet égard, ne pas voir dans la forte proportion de femmes réunionnaises élues au Sénat, - puisque, sur les trois sénateurs de votre département, deux sont des femmes - , un signe encourageant pour la cause que nous défendons ensemble !